

OPERATION CAMPUS

TOULOUSE CAMPUS

SYNTHESE DE LA REUNION DU 16 JUIN 2008

PREAMBULE

Après U 2000 et U 3M qui ont permis de créer de nouvelles surfaces nécessaires à l'enseignement et à la recherche, l'Opération Campus se situe dans une perspective nouvelle : requalifier des campus existants ou en créer de nouveaux afin d'accroître leur visibilité internationale, tant par leur excellence scientifique, que par la qualité de leurs bâtiments et leurs qualités de vie. Dix campus seront retenus.

La maintenance des locaux futurs est une préoccupation majeure, d'où la nécessité de justifier toute création de m² nouveau, et le recours au contrat de partenariat pour financer, construire et maintenir les bâtiments.

L'Opération Campus n'est pas un CPER de plus, mais le catalyseur d'une nouvelle dynamique de développement à long terme de 10 campus, élaborée en partenariat avec les collectivités locales et les partenaires économiques privés. En fonction de leurs apports financiers respectifs et de la qualité du projet remis mi-novembre, qui devra hiérarchiser les opérations à réaliser, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche modulera son propre engagement fin 2008.

Pour la mi-novembre, chacun des dix lauréats de l'Opération Campus devra présenter au comité d'évaluation une vision à 15-20 ans du développement universitaire, en prenant appui sur les objectifs et critères définis dans le cahier des charges de l'appel à projets du 30 avril 2008.

Le projet présenté devra particulièrement mettre en valeur :

- La globalité de l'Opération Campus (sur un plan scientifique, sur le plan du schéma d'aménagement -immobilier et paysage- et sur le plan de la vie de campus). La mise en œuvre de bonnes pratiques en termes de stratégie immobilière sera particulièrement examinée.
- Les financements des projets. Avec la part des financements de l'Etat, au travers des CPER passés ou en cours et de l'Opération Campus, et les apports des collectivités locales et des partenaires privés.

Il est pris bonne note de la demande faite d'un accompagnement du MESR pour mener à bien chaque Opération Campus, en particulier en ce qui concerne le montage et le suivi des contrats de partenariats.

A – CALENDRIER

- Mi-juillet 2008 : réunion de travail technique mensuelle avec chacun des 6 premiers lauréats ;
- Fin juillet 2008 : réunion d'information sur les PPP avec les 6 premiers lauréats ;
- Mi-septembre 2008 : entretien intermédiaire avec Toulouse Campus ;
- 14 ou 16 novembre 2008 : validation des 6 premiers projets.

La réunion de travail de juillet aura pour ordre du jour :

- point sur l'organisation et méthodologie générale ;
- point des études existantes (le cas échéant) ;
- études à mener, calendrier, objectifs pour novembre 2008 ;
- point sur la discussion avec les partenaires locaux.

B – CADRAGE GENERAL

La capacité de mise en œuvre par Toulouse Campus des critères de l'appel d'offres sera évaluée mi-novembre, au regard des critères de l'Opération Campus et des éléments demandés dans le cahier des charges :

- 1) AMBITION PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE DU PROJET CONCRETISEE PAR LA REALISATION DE POLES D'EXCELLENCE DE FORMATION ET DE RECHERCHE, PAR DES ACTIONS EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE, D'OUVERTURE INTERNATIONALE ET DE VALORISATION DE LA RECHERCHE ;
- 2) DEVELOPPEMENT D'UNE VIE DE CAMPUS :

A partir d'une analyse des conditions de vie des utilisateurs des sites, élaboration d'une offre concernant la « qualité de vie des campus », en matière de logements étudiants et chercheurs, de restauration, de bibliothèques, de salles de sports, de salles d'études, d'activités culturelles, associatives (avec une réflexion sur les horaires d'ouvertures de ces locaux et leur utilisation l'été), de commerces, le développement des transports entre les campus et vers le centre-ville etc.

- 3) MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE IMMOBILIERE D'ENSEMBLE QUI IMPLIQUE DES ETUDES DE DIAGNOSTICS DU PATRIMOINE ET UNE MISE EN PERSPECTIVE DES BESOINS :
 - Audit de l'usage des locaux et des coûts de fonctionnement induits ;
 - Diagnostic fonctionnel, technique, réglementaire des bâtiments (sécurité incendie, santé, accessibilité, énergies etc.) ;
 - Programmation théorique des besoins ;
 - Adéquation des besoins théoriques à l'existant ;
 - Elaboration de scénarios pour aboutir à un schéma directeur global chiffré concernant les bâtiments, l'aménagement du site en relation avec son territoire local. Le tout dans une perspective de développement durable (les prescriptions du Grenelle de l'Environnement doivent être respectées).

Le schéma directeur doit être innovant à la fois en ce qui concerne la réhabilitation ou la construction de bâtiments, en veillant à leurs performances énergétiques et à leur facilité de maintenance, et en ce qui concerne l'aménagement du site. Que ce soit en termes de paysage, de traitement des voiries, de transports « doux », de la place accordée aux voitures etc. Il s'agit de mettre en œuvre des stratégies immobilières exemplaires.

Il est clair que pour la mi-novembre 2008 l'ensemble de ces missions n'aura pas été réalisé. Il s'agit donc à partir de la collecte d'informations existantes sur l'état du patrimoine, et sur des schémas directeurs existants (à Ranguel par exemple), d'esquisser un premier périmètre d'intervention avec un chiffrage des opérations.

- 4) CARACTERE STRUCTURANT ET INNOVANT DU PROJET POUR LE TERRITOIRE APPRECIE NOTAMMENT AU TRAVERS DU SOUTIEN DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PARTENAIRES LOCAUX :

Le dialogue noué avec les collectivités locales et les partenaires privés devrait aboutir à des engagements financiers de leur part.

Dans cette perspective, doivent être précisés quelles sont les opérations prioritaires, leur hiérarchisation dans le temps, et leurs modes de financement (Etat/CPER, Etat/ Opération Campus, apport des collectivités locales).

Les collectivités locales ont toute latitude pour choisir les modalités de leurs financements : soit en apportant une subvention à un PPP lancé par l'Etat, soit en lançant leur propre PPP, soit, de manière habituelle, en finançant une opération dans le cadre de la loi MOP. En ce qui concerne les partenariats avec les acteurs économiques privés, il peut s'agir de partenariats financiers mais aussi de partenariats de recherche.

Le plan de financement de Toulouse Campus doit être clarifié, en expliquant comment est financé le delta entre le montant total des opérations prévues et le montant inscrit dans l'Opération Campus.

Il est pris bonne note que Toulouse Campus rencontrera dans les 2 semaines à venir les collectivités locales, mais que leurs contributions ne sauraient être très élevées du fait de l'importance des investissements déjà inscrits dans le CPER. Cependant, certains partenariats existants seront développés (site Langlade où sont présents Pierre Favre et Sanofi)

5) PILOTAGE DE L'OPERATION CAMPUS :

Structures de pilotage proposées par Toulouse Campus :

- Création d'un comité de pilotage qui réunit les EPSCP, les EPST et les collectivités locales ;
- Création d'un comité opérationnel qui pilote 5 « projets » ; centre ville/Sud-est ; vie étudiante et logement ; informatique et université numérique ; aménagement et transports. Ce comité est piloté par un chef de projet qui va être recruté.

Il est nécessaire de préciser la composition des deux comités et le profil du chef de projet. Celui-ci ne doit pas se substituer aux différents AMO qui seront recrutés : il aura un rôle de concertation et d'arbitrage auprès des différents utilisateurs et assurera le suivi de l'Opération Campus, ce qui implique un travail à temps plein au sein de l'université.

Toulouse Campus doit communiquer au plus vite son projet de structure de pilotage avec les noms des personnes ressources.

6) RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT

Les Opérations Campus seront réalisées par recours au contrat de partenariat, tel que défini par l'ordonnance du 17 juin 2004. Le contrat de partenariat inclut l'investissement et la maintenance d'un bâtiment pendant 25 ans, moyennant un loyer payé par l'Etat. Au terme de cette durée, le bien sera remis à l'université.

Il pourra exister une ou plusieurs opérations menées en PPP, en fonction du projet qui sera remis mi-novembre. L'objectif étant de lancer les évaluations préalables des opérations en mars 2009 pour aboutir à des signatures de contrats de partenariats en mars 2011.

Le montage d'une société de projet telle que proposée par la CDC pourrait être mis en œuvre dans le cadre de cette Opération Campus, sous réserve d'une validation par les services juridiques du ministère.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU 16 JUIN 2008

NOMS - PRENOMS	ETABLISSEMENTS/INS-TITUTIONS	TELEPHONES	MAILS
CASTEX Louis	INSA de Toulouse	06.07.45.46.71	louis.castex@education.gouv.fr
FOURTANIER Gilles	Toulouse 3 UPS	06.60.88.31.60	secpres@adm.ups-tlse.fr
FILATRE Daniel	Toulouse 2	06.07.37.79.63	daniel.filatre@univ-tlse2.fr
ROUSSILLON Henry	Université Toulouse 1 sciences sociales	05.61.63.38.25	henry.roussillon@univ-tlse1.fr cabinet.president@univ-tlse1.fr
SIRE Bruno	UT1 1 ^{er} Vice-Président	06.80.08.89.28	bruno.sire@univ-tlse1.fr
BARTHET Marie-France	PRES	06.11.10.50.40	marie-france.barthet@diact.gouv.fr
ERSCHLER Jacques	PRES	06.25.18.35.40	erschler@univ-toulouse.fr
CASAMATTA Gilbert	INP de Toulouse	05.34.32.30.10 06.74.83.43.93	president@inp-toulouse.fr
DUGRIP Olivier	Recteur de l'académie	05.61.17.77.13	recteur@ac-toulouse.fr
de ROUJOUX Julie	Cabinet MESR conseillère technique	01.55.55.96.08	julie.de-roujoux@recherche.gouv.fr
de SAINT-MARTIN Jean-Philippe	Cabinet MESR directeur adjoint du cabinet	01.55.55.85.34	jean-philippe.de-saint-martin@recherche.gouv.fr
CYTERMANN Jean-Richard	Chef de service adjoint au DGRI	01.55.55.97.12	jean-richard.cytermann@recherche.gouv.fr
SAINT-GIRONS Bernard	DGES	01.55.55.63.00	bernard.saint-girons@education.gouv.fr
PIOZIN Eric	Chef de service du pilotage et des contrats DGES	01.55.55.68.84	eric.piozin@education.gouv.fr
ZULBERTY Michel	DG de l'EPAU/EPC Jussieu Chargé de mission PPP auprès du DGES	01.53.10.51.03 06.72.77.30.52	michel.zulberty@epa.jussieu.fr
KOHLER Florence	Adjointe du chargé de mission PPP auprès du DGES	01.55.55.62.48	florence.kohler@education.gouv.fr
MOULIN Hélène	DGES Chef du bureau C1-4	01.55.55.62.71	helene.moulin@education.gouv.fr